

**GROUPE DE TRAVAIL
FORMATION DU 22 SEPTEMBRE 2020**

**Évaluation à froid de la formation initiale des inspecteurs
des Finances publiques stagiaires
Promotion 2018 - 2019**

La formation initiale rénovée suivie par les inspecteurs stagiaires de la promotion 2018- 2019 et structurée comme suit, a fait l'objet d'un bilan présenté au cours de précédents groupes de travail.

Formation « socle »					Formation au bloc fonctionnel					
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Formation établissement (Clermont-Ferrand, Noisiel, Toulouse)								Formation sur le poste d'affectation		
Formation commune à tous les stagiaires portant sur les enseignements fondamentaux suivants : - Présentation des missions de la DGFIP - Finances publiques - Rédaction administrative et recherche documentaire - Comportement et positionnement du cadre A, management et communication - Informatique, systèmes d'information, culture numérique et outils bureautique - Fondamentaux informatiques (IS informaticiens)				Formation organisée par bloc fonctionnel Spécialité déterminée en fonction de la première affectation - Gestion publique Etat Domaine - Secteur public local - Contrôle fiscal - Gestion fiscale - Foncier - Informatique			Formation pratique probatoire - Comportement et intégration dans le service - Gestes métiers			

Cette fiche présente les résultats de l'évaluation à froid de cette scolarité conduite auprès des stagiaires de cette promotion et de leurs chefs de service début septembre 2020¹.

I – Les résultats détaillés de l'enquête

Les tableaux suivants retracent les taux de satisfaction (assez satisfaisant / satisfaisant / très satisfaisant) indiqués par les stagiaires et leur chef de service.

Les questions suivantes ont été retenues pour calculer ces taux :

■ Pour les inspecteurs stagiaires : « Six mois après votre prise de fonctions effective, quelle appréciation globale portez-vous sur l'ensemble du cursus de formation initiale que vous avez suivi, toutes composantes confondues (socle, bloc fonctionnel, formation pratique probatoire, formation complémentaire obligatoire) ? »

■ Pour leurs chefs de service : « Au vu de la mise en œuvre de la formation par ce collaborateur, quelle appréciation globale portez-vous sur sa formation initiale ? »

¹En raison du confinement, l'évaluation n'a pu être conduite à son terme en mars 2020

1.1 Synthèse générale

INSPECTEURS STAGIAIRES 2018-2019		
Blocs fonctionnels	Taux de réponse	Taux de satisfaction
Secteur public local	68%	65%
Foncier	60%	60%
Gestion publique Etat	41%	58%
Gestion fiscale	56%	49%
Contrôle fiscal	53%	47%
Informatique	49%	47%
Global	56%	52%

CHEFS DE SERVICE - INSPECTEURS STAGIAIRES 2018-2019		
Blocs fonctionnels	Taux de réponse	Taux de satisfaction
Informatique	70%	90%
Gestion fiscale	69%	87%
Gestion publique Etat	55%	87%
Secteur public local	65%	87%
Foncier	64%	78%
Contrôle fiscal	72%	72%
Global	69%	80%

Évaluation globale		
Stagiaires / Chefs de service	Taux de réponse	Taux de satisfaction
Chefs de service	69%	80%
Stagiaires	56%	52%

1.2 Tableaux détaillés par bloc fonctionnel

Page suivante.

Bloc «contrôle fiscal »					
Taux de satisfaction stagiaires			Taux de satisfaction chefs de service		
Très satisfaisant	2 %	47 %	Très satisfaisant	8%	72 %
Satisfaisant	20 %		Satisfaisant	35 %	
Assez satisfaisant	25 %		Assez satisfaisant	29 %	
Plutôt insuffisant	29 %	53 %	Plutôt insuffisant	20 %	28 %
Insuffisant	15 %		Insuffisant	7 %	
Très insuffisant	9 %		Très insuffisant	1 %	
Bloc «gestion fiscale »					
Taux de satisfaction stagiaires			Taux de satisfaction chefs de service		
Très satisfaisant	3 %	49 %	Très satisfaisant	12 %	87 %
Satisfaisant	22 %		Satisfaisant	47 %	
Assez satisfaisant	24 %		Assez satisfaisant	28 %	
Plutôt insuffisant	25 %	51 %	Plutôt insuffisant	4 %	13 %
Insuffisant	11 %		Insuffisant	5 %	
Très insuffisant	15 %		Très insuffisant	4 %	
Bloc «gestion publique Etat »					
Taux de satisfaction stagiaires			Taux de satisfaction chefs de service		
Très satisfaisant	0 %	58 %	Très satisfaisant	25 %	87 %
Satisfaisant	41 %		Satisfaisant	56 %	
Assez satisfaisant	17 %		Assez satisfaisant	6 %	
Plutôt insuffisant	17 %	42 %	Plutôt insuffisant	13 %	13 %
Insuffisant	25 %		Insuffisant	0 %	
Très insuffisant	0 %		Très insuffisant	0 %	
Bloc «secteur public local»					
Taux de satisfaction stagiaires			Taux de satisfaction chefs de service		
Très satisfaisant	3 %	65 %	Très satisfaisant	12 %	87 %
Satisfaisant	26 %		Satisfaisant	47 %	
Assez satisfaisant	36 %		Assez satisfaisant	28 %	
Plutôt insuffisant	16 %	35 %	Plutôt insuffisant	10 %	13 %
Insuffisant	10 %		Insuffisant	2 %	
Très insuffisant	9 %		Très insuffisant	1 %	
Bloc «foncier»					
Taux de satisfaction stagiaires			Taux de satisfaction chefs de service		
Très satisfaisant	0 %	60 %	Très satisfaisant	15 %	78 %
Satisfaisant	28 %		Satisfaisant	45 %	
Assez satisfaisant	32 %		Assez satisfaisant	18 %	
Plutôt insuffisant	20 %	40 %	Plutôt insuffisant	19 %	22 %
Insuffisant	16 %		Insuffisant	3 %	
Très insuffisant	4 %		Très insuffisant	0 %	
Bloc «informatique »					
Taux de satisfaction stagiaires			Taux de satisfaction chefs de service		
Très satisfaisant	3 %	47 %	Très satisfaisant	9 %	90 %
Satisfaisant	17 %		Satisfaisant	37 %	
Assez satisfaisant	27 %		Assez satisfaisant	44 %	
Plutôt insuffisant	33 %	53 %	Plutôt insuffisant	10 %	10 %
Insuffisant	10 %		Insuffisant	0 %	
Très insuffisant	10 %		Très insuffisant	0 %	

1.2 Le contenu de la formation initiale

Le tableau ci-dessous présente les principales réponses des responsables de service à la question suivante : quels sont, à votre sens, et de façon incontournable, les éléments qui doivent être inclus dans les formations initiales des inspecteurs stagiaires ?

	Compétences techniques	Manipulation applications informatique	Rédaction	Recherche documentaire	Positionnement cadre A	Liaisons entre services	Management	Missions transverses
Contrôle fiscal	73 %	48 %	29 %	23 %				
Gestion fiscale	48 %	27 %			43 %	23 %		
Gestion publique Etat					31 %	19 %	31 %	19 %
Secteur public local	52 %	30 %			19 %		24 %	
Foncier	37 %	41 %			29 %	23 %	37 %	
Informatique	51 %				14 %			16 %

II – Les commentaires des répondants

Les commentaires portés par les **inspecteurs stagiaires** dans la rubrique d'expression libre évoquent majoritairement une phase de socle jugée trop théorique et trop longue. Les formations management sont jugées trop nombreuses et trop théoriques.

La phase de bloc fonctionnel est, quant à elle, jugée trop courte et trop dense. Dans ce cadre, les stagiaires soulignent des difficultés pour assimiler les gestes techniques et leur environnement professionnel. Ils expriment le souhait de pouvoir manipuler plus fréquemment les applications informatiques.

Une formation plus poussée à la technique fiscale, aux règles de procédure et à la comptabilité est par ailleurs fréquemment évoquée par les stagiaires ayant suivi le bloc fonctionnel contrôle fiscal.

La phase de spécialisation en établissement est, à cet égard, globalement estimée comme étant trop courte.

La formation pratique est jugée bénéfique à une prise de service efficace dès le 1^{er} septembre mais certains stagiaires regrettent sa durée trop courte, ainsi que son calendrier puisqu'en juin-juillet un certain nombre de travaux sont déjà bien engagés dans certains services.

Même s'ils sont programmés parfois tardivement, les parcours complémentaires obligatoires sont jugés essentiels pour compléter les enseignements non dispensés en établissement.

Certains stagiaires souhaiteraient une formation en alternance qui permettrait de confronter théorie et pratique.

Les chefs de service des inspecteurs stagiaires mettent majoritairement en évidence la durée de la formation pratique probatoire considérée comme trop courte. La période durant laquelle a lieu cette formation pratique est, de plus, parfois perçue comme inadaptée (période estivale).

La formation est globalement jugée comme étant de qualité. Toutefois, les chefs de service regrettent l'insuffisance de technicité acquise par les vérificateurs ayant rejoint les brigades de vérification.

La formation aux applications informatiques et leur appropriation pourrait, enfin, être renforcées.

* *

*

Les remontées des enseignants comme l'évaluation à chaud de la scolarité en établissement ont mis en évidence dès l'été 2019 certaines limites à nouveau évoquées dans cette évaluation à froid. Le format de la scolarité en établissement pour la promotion 2019/2020, révisé à l'été 2019, a intégré plusieurs des propositions formulées, notamment le raccourcissement de la phase de socle et le renforcement de la phase de bloc fonctionnel.

L'évaluation à chaud de la scolarité en établissement 2019/2020 fait ressortir un taux de satisfaction plus élevé, significatif de l'amélioration de la qualité perçue de cette première phase de la scolarité.

Données techniques

Répartition des postes occupés par les stagiaires au moment de l'envoi des questionnaires :

Bloc « contrôle fiscal »

- **Poste relevant du contrôle fiscal : 83 %**
- Poste relevant de la gestion fiscale : 5 %
- Poste relevant de la gestion publique État : 1 %
- Poste relevant du secteur public local : 2 %
- Poste relevant de la sphère RH – Budget -Logistique : 1 %
- Poste en administration centrale : 5 %
- Autres : 3 %

Bloc « gestion fiscale »

- Poste relevant du contrôle fiscal : 1 %
- **Poste relevant de la gestion fiscale : 82 %**
- Poste relevant de la sphère RH – Budget -Logistique : 2 %
- Poste en administration centrale : 12 %
- Autres : 3 %

Bloc « gestion publique Etat »

- **Poste relevant de la gestion publique État : 58 %**
- Poste en administration centrale : 33 %
- Autres : 9 %

Bloc « secteur public local »

- Poste relevant de la gestion fiscale : 5 %
- Poste relevant de la gestion publique État : 1 %
- **Poste relevant du secteur public local : 83 %**
- Poste en administration centrale : 9 %
- Autres : 2 %

Bloc « foncier »

- Poste relevant de la gestion fiscale : 8 %
- Poste relevant du secteur public local : 4 %
- **Poste relevant de la sphère foncière : 76 %**
- Poste en administration centrale : 4 %
- Autres : 8 %

Bloc « informatique »

- Poste relevant de la gestion fiscale : 3 %
- Poste relevant de la gestion publique État : 3 %
- **Poste relevant de la sphère informatique : 70 %**
- Poste en administration centrale : 20 %
- Autres : 4 %